

SITE NATURA 2000 « GROTTES D'AZERAT »

Réunion du COPIL du 03 mars 2026 (10h)

Salle des fêtes de St Rabier

Compte-rendu de réunion

Abréviations utilisées :

FC = Fanny Castaignède (Elue à la Région Nouvelle-Aquitaine ; Présidente du COPIL)

HM = Hugo Maillos (Chargé de mission à la Région Nouvelle-Aquitaine)

NQU= Nolwenn Quéro (CEN NA)

LD= Léo Deveaux (représentant des JA 24)

cs = chauve-souris

NQU donne l'ordre du jour :

- Rappels sur le site
- Désignation de la collectivité porteuse de l'animation et de la présidence du Copil
- Bilan des actions réalisées en 2025
- Mesures Agro-environnementales et climatiques
- Perspectives 2026-2029

PREAMBULE

NQU indique que nous arrivons à la fin d'une phase d'animation de 3 ans. L'occasion de faire le bilan et de présenter en fin de séances les projets pour la période à venir. Le COPIL est le lieu d'échange dédié au site Natura 2000, chacun peut intervenir et faire ses propositions.

DESIGNATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE LA PROCHAINE PHASE D'ANIMATION

HM rappelle les modalités de gouvernance d'un site Natura 2000. Il indique que tous les trois ans, l'autorité administrative, qui est à présent le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, propose prioritairement aux collectivités de porter la mission d'animation des sites Natura 2000, conformément au Code de l'Environnement. Il est précisé que les financements de cette mission sont assurés par des fonds européens (FEADER), à hauteur de 80 % du montant total de l'opération. Dans le cas où aucune collectivité ne serait candidate pour tenir ce rôle, la Région serait alors désignée structure porteuse.

En raison de l'absence à cette réunion de l'ensemble des collectivités concernées par le site, HM indique qu'il les sollicitera par mail afin de recueillir leur éventuelle candidature pour assurer le portage de l'animation du site Natura 2000 pour la prochaine période 2026/2029.

RAPPEL SUR ENJEUX DU SITE

Le site bénéficie d'une animation depuis 2009.

Le site N2000 intègre à la fois les grottes et les territoires de chasse des chauves-souris. NQU rappelle, comme cela a été évoqué au cours du précédent COPIL, que certains habitats d'intérêt communautaire (HIC) présents sur le site ne sont pourtant inscrits ni dans le Document d'Objectifs (DOCOB), ni dans le Formulaire Standard de Données (le FSD, qui correspond à la « carte d'identité » du site). C'est le cas notamment des tuffières, habitat naturel de Cratoneurion, que l'on retrouve dans le ruisseau du Douime, à la sortie de la grotte.

HM précise que des ajouts au DOCOB peuvent être réalisés. Ainsi, des fiches « habitats » et fiches « actions » pourraient être rédigées pour amender le document. Une validation en COPIL permettrait alors de mettre en œuvre et financer des actions en faveur de ces habitats (ex : mise en défens des zones de tuffière pour limiter leur piétinement par les troupeaux).

ACTIONS REALISEES

ANIMATION.S

Site internet : le site existe depuis plusieurs années

- Carte interactive intègre le parcellaire à la demande des élus & des citoyens
- Documentation mise à jour

NQU précise que les statistiques de visite du site pourront être obtenues et publiées. Un renvoi depuis le site internet de Saint Rabier va être demandé.

Bulletin d'actu → Natur'Actu

Le deuxième bulletin vient d'être finalisé, il est en cours de validation en interne et sera disponible rapidement dans les mairies concernées. NQU fait passer en séance un exemplaire pour présenter les articles rédigés.

Flyers : Les documents sont finalisés et disponibles en mairies.

Proposition d'articles :

- ✓ Un article de présentation du site Natura 2000 a été proposé à la communauté de communes CCTHPN (aucune information Natura 2000 n'est présente sur leur site). La communauté de commune réfléchit à cette proposition mais ne se prononcera qu'après les élections.
- ✓ La commune d'Azerat n'a pas de site Internet, mais elle étudie la possibilité de faire passer des informations via l'application IntraMuros
- ✓ NQU précise que pour la commune de St Rabier, la proposition va être faite également

Animation de Réunions

Deux réunions de travail ont été organisées

- ✓ Le 13 novembre 2025 en mairie d'Azerat, pour évoquer la signature de la charte Natura 2000, le projet d'installation de panneaux dans le vallon du Douime (information et sensibilisation au

niveau des grottes) et un projet de pastoralisme sur le causse de Malencontre (via un Contrat Natura 2000)

- ✓ Le 23 janvier 2026 sur le terrain, pour discuter des actions à entreprendre au niveau de la Grotte du Moulin du Douime (suite à l'effondrement ayant eu lieu début 2024).

ASSISTANCE TECHNIQUE

Contrat Natura 2000 : NQU rappelle qu'il n'y a toujours pas eu de contrat Natura 2000 au sein du périmètre du site.

Le causse de Malencontre présente un intérêt pour la biodiversité, avec la présence d'HIC (pelouse calcaire, lande à genévriers et lande à buis). Une rapide analyse du foncier a été réalisée et l'idée serait de réussir à mobiliser les différents propriétaires autour d'un projet de restauration mécanique et de remise en pâturage du site. LD intervient pour indiquer que la pente est très importante sur ce secteur et que le travail de nettoyage serait considérable. NQU précise qu'une grande partie du site est plate, mais qu'effectivement la partie la plus fermée est plus pentue. LD précise qu'il est difficile désormais de trouver des éleveurs ovins dans le secteur et que ce type d'opération mobilise beaucoup de temps. NQU précise les modalités d'intervention pour l'éleveur : il s'agirait alors d'une prestation pour le travail effectué. NQU doit se rapprocher d'une exploitante présente sur la commune et en discuter avec l'AFPL d'Ajat Limeyrat

Charte Natura 2000 : La charte a été validée en novembre 2023 lors du COPIL. Elle a été proposée à la signature à trois propriétaires, à la commune d'Azerat et au Comité Départemental de Spéléologie (CDS 24). Ce dernier a affiché son souhait de signer la charte.

Actions non contractuelles :

NQU précise que cela concerne les actions non prévues dans le marché Natura mais qui contribuent à la préservation des enjeux du site :

- Projet chiroptères cavernicoles prioritaires en NA : Au moment des comptages en hibernation, les CS sont « scannées » pour savoir d'où elles viennent, leur sexe, leur âge et ainsi mieux appréhender le réseau de gîte en NA. Cet été, pour la première fois, une antenne corde a été installée au moment du comptage crépusculaire dans la grotte du Douime (pour scanner les chauves-souris en vol au moment de leur sortie). Pour le moment, aucune CS pucée n'a été contactée sur le site.

SUIVI DU SITE

Suivi biologique du site :

Il s'agit d'une particularité des sites avec un enjeu chiroptères. Des suivis sont financés dans le cadre de Natura 2000. Il est très important de faire cette veille écologique pour connaître l'état de conservation des populations.

Enjeu : présence de colonies à différentes périodes de l'année. L'enjeu pour le site se concentre toutefois autour de la période estivale.

A noter qu'en début d'année 2024 un éboulement a eu lieu à l'entrée de la grotte du Moulin du Douime, rendant l'accès à la cavité impossible.

Concernant la grotte du Poirier, l'enjeu est local. NQU précise que le site est très fréquenté et que la propriétaire est régulièrement sollicitée pour des visites.

Concernant la grotte du Douime (grotte principale), cette année encore les effectifs sont en baisse. NQU précise que cela est certainement à mettre en relation avec la sur-fréquentation de la cavité. L'OFB a été informé que des prélèvements d'argile avait toujours lieu au sein de la cavité.

PRESENTATION DU BILAN DES MAEC

Les différents PAE sont présentés avec des précisions sur le territoire concerné aujourd'hui :

- PAEC BD24 : Pour la période 2023-2025 : 5 exploitations engagées sur le site. Une seule mesure souscrite (retard de fauche). (*En 2025, aucune exploitation n'a pu être engagée faute d'animation financée*)
- PAEC ZP (pour Zone Pastorale) : Pour la période 2023-2025 : 2 exploitations engagées.
- PAEC Elevage : Pour la période 2023-2025 : 2 exploitations engagées.

NQU indique que beaucoup d'incertitudes subsistent sur les budgets disponibles pour la campagne 2026 (plus d'information à venir en avril) mais qu'a priori, cette année encore l'animation ne sera pas financée.

PERSPECTIVES POUR LA PERIODE 2026-2029

Concernant les actions d'animation et de sensibilisation, plusieurs propositions sont faites aux membres du COPIL :

- ✓ De nouveaux articles (Comcom, communes)
- ✓ Un poster dédié au site
- ✓ Des panneaux au niveau des grottes
- ✓ L'alimentation du site Internet
- ✓ Une ou plusieurs animation nature. NQU indique que cela peut être en lien, ou pas avec les chauves-souris. LD précise que des animation nature à destination des enfants seront très appréciées.
- ✓ Le montage d'un contrat Natura 2000
- ✓ La réponse à un appel à projet pour étudier plus finement la présence du Petit Murin sur le site. NQU indique que des échanges ont déjà eu lieu avec des structures corréziennes. L'idée serait de monter un projet commun à plusieurs sites.

FC remercie les personnes présentes pour leur participation et clôt la réunion.